

Commission 2 "Développement économique et innovation"

Rapporteurs : Sergio CAPITAO, Michel-Pier JEZEQUEL, Hervé KERMORGANT,
Benoit LE GALLIOT, Ronan LE NEZET et Maryse QUEFFELEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Communication - L'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette communication restitue la démarche initiée depuis 2022 par le Conseil régional en lien avec Bretagne Next, les représentants des entreprises et l'État en Bretagne. Elle a vocation à faire état de ce qui a été entrepris sous la forme d'une expérimentation puis dans le cadre d'une démarche plus structurée sous forme de plan d'action. Elle met ainsi en lumière relocalisons.bzh, plateforme dédiée à la relocalisation, ainsi que son principal outil, l'Indice breton de l'achat local (IBAL). Enfin, elle indique des perspectives de transformation de ces acquis.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient pleinement la démarche de relocalisation par les achats, promue par le Conseil régional depuis 2022. La relocalisation des achats des entreprises et institutions régionales constitue en effet désormais un enjeu central pour renforcer la souveraineté économique, réduire les vulnérabilités face aux chocs externes et accélérer les transitions industrielles et environnementales.

Si l'objectif est partagé, la méthode l'est aussi. Il s'avère en effet que l'approche retenue par la collectivité et ses partenaires est cohérente avec celles défendues par le CESER, notamment dans ses études [Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne](#) (rapport qui appelle à prendre conscience de la force des liens entre les entreprises et à s'appuyer sur tout le tissu associatif qui les rassemble) et [Industrie\(s\) en Bretagne : quel\(s\) modèle\(s\) pour entrer dans les transitions ?](#) (ce travail invitant à nouer des partenariats pour dépasser le fait que les compétences et les moyens de la Région en matière d'économie sont très limités). Un lien est aussi fait avec la politique d'achats responsables qui, en Bretagne, va bien au-delà de la loi EGALIM (laquelle vise la montée en gamme en restauration collective, en privilégiant un approvisionnement local). Ce lien est pertinent et le CESER constate d'ailleurs que la nouvelle version du SPASER témoigne d'une volonté affirmée par la collectivité de se montrer plus attentive aux conditions de la sous-traitance dans les marchés qu'elle passe. Cette évolution est à saluer, en ce qu'elle répond à une inquiétude souvent entendue quant au recours à la sous-traitance, notamment dans le cadre de grands projets soutenus par la Région.

Le CESER se félicite donc de cette orientation de l'économie en Bretagne, qui contribue à la transition vers une économie circulaire et décarbonée. Il rappelle que ces démarches sont aussi fortement portées et développées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, c'est pourquoi le CESER invite à associer la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire aux côtés des chambres consulaires.

L'état des lieux proposé ici n'appelle pas de remarques en ce qu'il apparaît cohérent avec celui de notre étude sur l'industrie.

2.1. Sur le périmètre de la démarche

2.1.1. Un périmètre large...

La démarche présentée ici pourrait, à terme, concerner de très nombreux acteurs économiques.

Le CESER se félicite ainsi que l'agroalimentaire soit largement pris en compte dans le projet, mais souligne l'absence d'implication du maillon production.

De même, le CESER, qui finalise une étude sur le rôle des associations dans les territoires¹, salue la reconnaissance de la vitalité du monde associatif et sa capacité à contribuer à la dynamique de relocalisation et de développement territorial. Le Conseil régional annonce en effet soutenir ces dernières « *en tant qu'acteurs économiques engagés au service de leur territoire* » et y voit même « *un levier essentiel de la stratégie régionale de relocalisation et de développement durable* ». Comme il l'avait fait dans son vœu de mars 2025 [Soutenir la vie associative en Bretagne : une urgence politique, sociale et économique](#), le CESER rappelle ici le contexte de grande fragilisation de nombreux acteurs associatifs en Bretagne, donc de leur rôle économique, sur lequel ont notamment alerté le CESE dans son rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » et, plus récemment, le Mouvement associatif avec la mobilisation nationale et locale « Ça ne tient plus ! ».

En revanche, le CESER s'interroge sur l'absence de représentation de l'économie sociale et solidaire dans le comité de pilotage. Cette absence est d'autant plus marquante que d'autres acteurs, a priori plus éloignés du sujet, sont associés.

2.1.2. ... mais qui n'intègre pas encore suffisamment les enjeux de l'innovation collaborative

Pour le CESER, le sujet de la relocalisation est plus complexe que l'analyse par les coûts globaux, telle que peuvent la conduire les entreprises. Il convient donc de faire le lien avec les autres approches qui travaillent à la résilience de l'économie régionale, à commencer par l'écosystème de l'innovation et en particulier les pôles de compétitivité. L'innovation collaborative, portée par des collectifs d'entreprises et/ou de laboratoires de recherche avec l'appui d'acteurs d'interface, représente en effet un outil particulièrement puissant pour structurer et dynamiser des chaînes de valeur locales. Le CESER l'avait d'ailleurs identifié dans rapport cité plus haut sur les coopérations avec et entre les entreprises. Elle peut contribuer à :

- Réduire les dépendances stratégiques. Les projets d'innovation collaborative permettent d'identifier et de traiter les dépendances des entreprises vis-à-vis de fournisseurs éloignés ou instables. En regroupant les expertises industrielles, scientifiques et institutionnelles, ils facilitent la coproduction de solutions locales. Ils offrent également un cadre sécurisé pour partager des informations stratégiques, analyser les risques de rupture d'approvisionnement et concevoir des alternatives techniquement viables. Cette approche collective accélère la capacité du territoire à répondre à ses propres besoins, réduisant ainsi la fragilité économique.
- Structurer des filières régionales. Les initiatives collaboratives jouent un rôle clef dans la structuration de filières grâce à la mise en réseau d'acteurs complémentaires. Elles permettent de mutualiser les investissements, les compétences et les infrastructures, rendant possible le développement d'offres locales compétitives. En associant PME, ETI, start-ups, centres techniques et laboratoires publics, elles encouragent la montée en gamme industrielle, la création de nouveaux maillons de production et l'implantation de capacités locales de transformation, d'assemblage ou de recyclage. Cette consolidation des chaînes de valeur favorise la souveraineté économique tout en générant de l'emploi local.
- Accélérer l'adoption de solutions régionales par les acheteurs publics et privés. L'innovation collaborative produit des solutions co-construites avec les futurs utilisateurs, ce qui facilite leur intégration dans les politiques d'achats des entreprises et des institutions. La co-conception augmente la confiance dans la performance des solutions locales et réduit les risques et les coûts liés au changement de fournisseurs. Pour

¹ Cette étude, en réponse à une saisine du Président du Conseil régional, porte sur le rôle des associations dans la vie des territoires en Bretagne dans leur dimension sociale, économique et démocratique. À paraître en mars 2026.

les collectivités, ces projets alimentent directement les stratégies d'achats responsables, de transition écologique et de développement territorial. Ils permettent de transformer les besoins des donneurs d'ordre en opportunités d'innovation pour les entreprises régionales, contribuant à une demande locale structurante.

- Renforcer la résilience territoriale. La capacité d'un territoire à absorber les chocs dépend de sa faculté à innover et à coopérer. Les projets collaboratifs créent des écosystèmes capables de s'adapter collectivement, de diversifier les sources de productions locales et de développer des solutions innovantes face aux perturbations globales. Ils cultivent également l'apprentissage entre pairs, la diffusion des connaissances et la montée en compétence des acteurs économiques. Cette dynamique d'innovation partagée consolide la robustesse à long terme du tissu économique.

Pour le CESER, l'innovation collaborative n'est pas seulement un outil technologique ; c'est un levier stratégique de relocalisation, de souveraineté et de robustesse économique. Les projets d'innovation collaborative transforment les territoires en véritables écosystèmes de résilience. C'est pourquoi le CESER invite le Conseil régional à préciser les articulations entre sa politique de soutien à l'innovation et cette initiative d'appui à la relocalisation.

2.2. Sur ses modalités de mise en œuvre

La communication du Président du Conseil régional présente le Plan d'action tel qu'il a été conçu par les différents acteurs qui portent cette démarche et annonce sa volonté de mieux l'intégrer dans ses propres politiques.

Cette démarche s'appuie sur une expérimentation à l'échelle de 8 entreprises. Le CESER souhaite que ses résultats, ici évoqués de manière rapide, puissent lui être présentés en détail.

Pour promouvoir la relocalisation, le Plan d'action s'appuie notamment sur l'indice IBAL (Indice breton de l'achat local). Le CESER se réjouit de la création de cet outil et des efforts réalisés pour faciliter sa diffusion, en ce qu'il permet d'éclairer la décision des entreprises comme l'action publique. Le CESER invite toutefois à l'élargir progressivement, pour évoluer vers la prise en compte des approvisionnements de second rang.

Par ailleurs, le Président du Conseil régional annonce qu'il intègre désormais la relocalisation des achats comme un élément à part entière de ses dispositifs d'aides aux entreprises, ce dont le CESER se félicite. Il souhaiterait toutefois que le Conseil régional – et le format d'une « communication » trouve ici ses limites – détaille davantage comment il décline cette ambition dans les politiques publiques et comment elle s'articule avec les autres objectifs de la politique régionale de développement économique.

Pour finir, le CESER constate avec satisfaction que cette démarche s'appuie sur un comité scientifique, ce qui est encore rare dans les politiques de développement économique. Précisons néanmoins que le comité en question est limité à deux membres, représentant les sciences économiques. À terme, le CESER suggère d'envisager un élargissement à d'autres disciplines afin de se donner la possibilité d'analyser plus largement les impacts de la démarche (en lien avec l'une des conclusions de sa dernière étude sur l'industrie : « *la SRTE propose un cadre intégré et pertinent. Il est important de pousser cette démarche le plus loin possible dans une stratégie industrielle consolidée intégrant bien les enjeux économiques, sociaux et environnementaux* »).

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Communication - L'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le Conseil régional dresse une information sur l'avancement et les perspectives de la démarche, lancée en 2022, de relocalisation en Bretagne d'activités économiques, et en particulier de productions industrielles, en réorientant les achats des entreprises vers les approvisionnements locaux.

Si cette stratégie semble évidente d'un point de vue théorique, elle s'avère difficile à mettre en actes de manière substantielle. Le poids des habitudes mais aussi les cahiers des charges spécifiques à chaque acheteur produisent d'importantes inerties dans les choix des fournisseurs des entreprises. Surtout, l'enquête réalisée en juin 2025 par la CCI Bretagne et le Conseil National des Achats désigne la réduction des coûts comme objectif premier de 61% des industriels bretons dans leurs achats.

En complément des éléments cités dans le rapport du Conseil régional, nous formulons comme ambition première d'un travail sur les achats des entreprises la pérennisation des activités et des emplois existants dans notre région et de préservation des savoir-faire locaux. Dans cet esprit, deux axes de renforcement de ces actions de relocalisation nous paraissent pouvoir être mis en œuvre.

La création de circuits d'économie circulaire ou de boucles locales tout d'abord, généralement à des échelles territoriales restreintes, notamment la zone d'activité. La valorisation de ressources entre les entreprises présentes suppose des actions d'animation de proximité, s'appuyant par exemple sur des clubs d'entreprises au sein des zones d'activité, facilitant l'interconnaissance des acteurs et des produits. Elle permet la détection des gisements et des besoins puis la mise en relation des entreprises dans cette logique vertueuse.

De telles valorisations sont envisageables également à l'échelle régionale. Elles demandent un travail conséquent de cartographie précise des productions industrielles dans la région et un outil de mise en contact des opportunités et des besoins des entreprises. Au-delà du critère prix, cette démarche répondrait aux principales attentes des entreprises dans la relocalisation de leurs achats : la réduction de leur empreinte écologique pour 86% d'entre elles et la sécurisation des approvisionnements pour 66% selon l'enquête de juin dernier.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Martine LIPS

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS Bretagne apprécie l'ambition du Conseil régional concernant la relocalisation des achats pour renforcer la robustesse de l'économie bretonne.

Elle partage le constat que, face aux crises climatiques, tensions géopolitiques, volatilité des matières premières, fragilité des chaînes d'approvisionnement, l'économie bretonne ne doit pas être trop dépendante de ressources, de sous-traitants ou de solutions lointaines sous peine de s'exposer à des vulnérabilités majeures.

Elle partage également la nécessité de réinterroger les notions de proximité, de coopération et de repenser l'organisation du modèle économique breton.

Comme l'ont réaffirmé les acteurs de l'ESS lors de leur congrès de 2024, la raison d'agir de l'économie sociale et solidaire est d'orienter le progrès vers un équilibre entre toutes ses dimensions : sociale, économique, démocratique, citoyenne et écologique. L'ESS s'efforce d'organiser les mutations des modes de production et de consommation imposées par l'urgence écologique et sociale en développant le pouvoir d'agir par l'engagement et le pouvoir de vivre du plus grand nombre. Elle se fonde sur la liberté, l'égalité, la solidarité, la responsabilité, la démocratie et la raison. L'ESS est la norme souhaitable de l'économie, qui démontre par la preuve que la prospérité peut être inclusive et atteinte en respectant les limites planétaires avec l'implication de toutes et tous.

C'est pourquoi l'ESS est, par ses valeurs mais également par son approche de l'économie, particulièrement adaptée pour participer à la transformation de l'économie bretonne visant plus de résilience, de souveraineté, de justice sociale, de responsabilité collective, d'ancre territorial dans une démarche de transition écologique largement partagée.

En Bretagne l'ESS représente 14% de l'emploi total (et 10% du PIB à l'échelle nationale), elle est présente dans de nombreux secteurs marchands et tout particulièrement dans l'économie circulaire ou le médico-social. Les mutuelles pour leurs activités assurantielles, mais également leurs établissements du livre 3, et les banques coopératives pèsent fortement en matière d'achats.

C'est pourquoi nous sommes perplexes, car si le document fait bien mention de la partie associative, qui est une très large composante de l'ESS, il ne fait pas une seule fois mention de l'économie sociale et solidaire.

Nous savons que des contacts ont été pris pour nous associer à cette démarche et nous sommes prêts à nous y engager et la valoriser pour y faire participer les acteurs de l'ESS bretonne.



Intervention de Anne MENGUY

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
(CRPMEM)

Dans « L'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne », le Conseil régional nous dresse un tableau de ce qui est d'ores et déjà entrepris dans la région.

Ce tour d'horizon ne reflète pas toutes les initiatives, il est dommage de ne pas y trouver le Navire Amiral de produits de la mer de la filière halieutique bretonne, le label BREIZHMER, voté par le Conseil régional de Bretagne et reconnu par celui-ci comme équivalent dans la loi EGALIM.

Cette association unit dans les mêmes valeurs les producteurs-trices de toute la filière halieutique bretonne (pêche, élevages marins, conchyliculture, aquaculture, algoculture), la mise en marché, la filière aval, la logistique, les centres de recherches techniques, la transformation, le transport.

Le fleuron, Produit en Bretagne décrit à plusieurs reprises dans ce document, ne saurait pour la filière maritime gommer le fait que la mise en avant, dans ce label, de produits halieutiques transformés sur notre sol mais importés de pays étrangers ne peut être sans impact sur notre économie.

Comment approuver sans réserve un panel de plus d'une vingtaine de saumon fumés, dans le meilleur des cas d'Ecosse (CEE) dans le pire de Norvège (hors CEE), alors que nos pisciculteurs marins et terrestres ont tant de mal à valoriser la truite bretonne pourtant récemment plébiscités par les consommateurs ?

Comment reconnaître comme produit dans notre région des coquilles Saint Jacques (en fait des pétoncles) des îles Féroé alors que nous avons trois exceptionnels bassins de pêche sur le territoire breton ?

Le rapport, ici présent, nous invite à être des « consomm'acteurs », alors que penser de ce qui ressemble fort à un manque de sincérité dans l'assertion « Produit en Bretagne » écrite sur des produits qui ne sont que transformés dans la région, au risque de voir ce logo rejoindre celui des « saucissons de Corse » qui n'ont pour beaucoup jamais été issus des porcs de cette région, ou de certains produits portant un drapeau Bleu-Blanc-Rouge et qui ne sont pas d'origine française.

Ayant déjà remarqué avec des clients ou des visiteurs extérieurs que pour certains produits il faut regarder leur composition pour être sûr de la provenance des ingrédients dont ils sont garnis, on n'est pas loin de la tromperie envers les consommateurs qui se sentent floués dans leur démarche d'achat local.

Notre région est riche, comme le dit l'état des lieux, de PME et TPE très fragiles et dont l'équilibre ne tient qu'au fait de ne jamais tromper les consommateurs pour pérenniser leur réputation, espérons que les suspicions des uns ne rejaillissent pas sur toutes les filières bretonnes.

Il est grand temps dans ce label breton, qui a toute sa raison d'être, de faire la distinction, sans dissimulation, sur ce qui est Produit en Bretagne et sur ce qui est Transformé en Bretagne, pour soutenir les emplois et les entreprises qui y adhèrent et ne pas prendre le risque d'une plainte pour tromperie qui serait préjudiciable à toute l'économie de la région.



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le MEDEF Bretagne, avec ses MEDEF départementaux et ses branches régionales, est pleinement engagé, depuis l'origine, dans ce travail collectif destiné à favoriser la production et les emplois bretons, d'une part en ayant accepté de cofinancer avec Produit en Bretagne, le Crédit mutuel Arkéa et la Région Bretagne, l'étude initiale qui a chiffré les perspectives d'activité et d'emploi relocalisables, et d'autre part, en étant membre du Comité de pilotage.

Nombre d'organisations sont mobilisées en faveur de cette relocalisation mais nous observons que cette démarche très volontariste de la Région se heurte à certaines réalités :

- La première est le déficit de compétitivité de l'industrie française, et donc bretonne, lié à des prélèvements obligatoires records sur les entreprises. Comme le rappelait récemment le président de France Industrie, tant que l'on ne traitera pas complètement cette question, on ne pourra enrayer réellement, et sur le long terme, le profond mouvement de désindustrialisation qui frappe la France, et donc la Bretagne. A cet égard, la création du versement mobilité régional par le Conseil régional ne sera pas de nature à favoriser la relocalisation d'achats en Bretagne. Voilà ce que nous disent nombre de chefs d'entreprise à qui nous parlons de relocalisation des achats,
- Les chefs d'entreprise sont en ce moment accablés par une sorte de concours Lépine des prélèvements sur les entreprises qui altère la confiance et rend la conjoncture particulièrement difficile. Cette situation dégrade leur perception de l'action publique et les amène à se consacrer aux problèmes du moment les plus essentiels et les éloignent des calculs de TCO et d'IBAL.

Bien entendu, nous réaffirmons notre disponibilité à cette action collective mais tenions à rappeler que les leviers les plus puissants de la relocalisation, et surtout de la réindustrialisation, résident dans une politique de l'offre ambitieuse telle que l'appelait de ses vœux Louis Gallois dans son célèbre rapport sur l'industrie française.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Pascale LEPETIT

Association Eau et rivières de Bretagne

Par accord entre France nature environnement (FNE) et Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)

J'interviens au nom d'Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Nous soutenons cet avis du CESER, d'abord sur le point de l'importance qu'il y a à relocaliser le plus possible les achats des entreprises bretonnes en Bretagne pour ancrer tout ou partie de la chaîne de valeur localement, car cela répond aussi aux enjeux de réduction des GES par la diminution espérée des kilomètres parcourus. Mais il faut que cet ancrage se fasse avec le moins d'impact environnemental possible (eau, sol, biodiversité, climat, énergie), c'est pourquoi sur le point du comité scientifique, il pourrait s'étoffer notamment en intégrant le HCBC.

Ce projet peut aussi, si les entreprises s'en emparent contribuer à leur RSE et contribuer ainsi à initier et structurer de nouvelles dynamiques locales de valorisation de matières produites localement ; pourtant non incluses dans cette ambition, alors qu'elle permettrait d'aller vers plus de production sous signes de qualité, moins présents jusqu'à présent en Bretagne alors qu'ils sont plus favorables à l'environnement et à la biodiversité.

Cette ambition de relocalisation est enfin et évidemment tout l'opposé de projets comme celui d'une grande enseigne alimentaire proche de Rennes, consommateur irrationnel d'eau et d'espace, destiné 100% à l'export en tout camion, et qui ne prévoyait n'acheter aucune matière première bretonne. Finalement il ne s'est pas fait.